CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la communication

Agen, jeudi 4 mars 2021

DOSSIER DE PRESSE

#8mars
L'EGALITE FEMME-HOMME : UN COMBAT DE CHAQUE JOUR

Dès son accession à la présidence du Département le 17 mai 2019, Sophie Borderie a fait de **la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion de l'égalité femmes-hommes** une priorité de son action. Rapidement, elle a créé une délégation à l'égalité femme-homme et à la lutte contre les discriminations confiée à **Marylène Paillarès.** Et dans la continuité, 2021 a été décrétée année de « grande cause départementale » sur ce sujet.

Ces engagements ont été suivis d'actions concrètes, en lien étroit avec la Déléguée départementale aux droits des femmes représentant les services de l'Etat, pour mieux protéger les femmes, promouvoir l'égalité femmes-hommes, travailler en direction de la jeune génération et remettre en perspective, par un travail de mémoire, des avancées acquises de haute lutte.

S'il s'agit là d'une mobilisation permanente, la journée du 8 mars est l'occasion de mettre un coup de projecteur sur les droits des femmes et d'ouvrir plus que jamais le débat sur l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Au programme de la journée du 8 mars

- **8h30** : **A la rencontre des acteurs locaux de lutte contre les violences**
  Temps d'échange avec SOS Maman-Enfant et Chrysalides 47 - Marmande
- **10h00** : **Valorisation de 5 marmandais·e·s** et de la **Maison digitale** tournée vers les femmes - Présentation de la Maison digitale – AIPIS Marmande
- **12h15** : **Visite du Quartier à Agen** – Tiers-lieu investi par les femmes en mars
- **14h30** : **Vernissage de l'exposition « Femmes lot-et-garonnaises citoyennes engagées »** - commentée par les Archives départementales
- **15h00** : En direct de l'Hémicycle, Facebook-live consacré à la **signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** et à la **présentation de l'exposition** « Femmes lot-et-garonnaises citoyennes engagées »
- **16h30** : **L'engagement au féminin** au Centre d'incendie et de secours d'Astaffort

3 axes de travail complémentaires

- ⇨ **La lutte contre les violences faites aux femmes**
- ⇨ **L'égalité entre les femmes et les hommes**
- ⇨ **La mémoire et la transmission**

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, collectivité pilote en matière de solidarités humaines, contribue au titre de ses compétences à la protection des personnes et à l'accompagnement des victimes, notamment à travers les missions des **travailleurs sociaux** et des **professionnels de santé départementaux**. Autres domaines d'intervention : la protection de l'enfance, l'accueil mère-enfant, le soutien financier des associations entrant dans le dispositif de luttes contre les violences.

Le dispositif d'Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)
Le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, en **finançant le dispositif d'ISCG**, **renforce le partenariat entre les services de l'État** et les différents acteurs impliqués dans l'accueil, le soin, l'accompagnement et le suivi des femmes victimes de violences. Le protocole permet en plus de mettre en place de nombreuses actions comme la création de groupes de paroles, la formation des travailleurs sociaux, l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation…

L'hébergement intermédiaire : un abri pour un répit
Voilà un bel exemple concret de la protection des femmes sur le territoire lot-et-garonnais. Cette action, portée par le bailleur social Habitalys en partenariat avec le Département, permet **la construction d'un réseau de 12 logements** destinés aux femmes victimes de violences.

L'amplification de la stratégie départementale de lutte contre les violences
La journée du 8 mars 2021 sera également l'occasion d'aller plus loin en matière de lutte contre les violences. Une campagne de communication, sous le #soyonsvigilant·e·s portera un regard simple et direct sur « comment aider les victimes, comment interpeller les témoins ».

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Le Département s'est engagé depuis de nombreux mois sur la question de l'égalité femme-homme en se dotant d'une **feuille de route volontariste, présentée à l'Assemblée départementale en juillet 2020**, et portée par la Déléguée à l'égalité femme-homme et à la lutte contre les discriminations, Marylène Paillarès.

Signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.
Parmi les axes de cette feuille de route était présentée la possibilité pour la collectivité de **devenir signataire** de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Cette charte contient 30 articles touchant à tous les domaines d'action des collectivités territoriales en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de services… Elle énonce les droits, le cadre juridique et politique, et précise les principes et outils nécessaires à sa mise en œuvre concrète et progressive.

Ainsi, les signataires s'engagent sur :
- le principe d'une représentation et d'une participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de prise de décision,
- la prise en compte de la lutte contre les autres facteurs de discrimination,
- le principe de l'élimination des stéréotypes sexués,
- le principe de l'intégration du genre dans l'ensemble des activités, politiques et financements développés par la collectivité.

Cette signature répond à la volonté du Département de renforcer ses pratiques en matière d'égalité femme-homme et de lutte contre les discriminations. Elle engage la collectivité à produire un plan d'action opérationnel pour améliorer les pratiques en la matière, plan d'action qu'elle évaluera dans les deux ans à compter de la signature.

Plan d'action départemental pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023

Le Conseil départemental travaille également depuis plusieurs mois sur un plan d'action applicable au sein même de la collectivité, au bénéfice de ses agents. Celui-ci est aujourd'hui achevé et sera soumis au vote de l'Assemblée départementale lors du vote du budget 2021 courant avril.
Le plan propose des mesures visant à mieux appréhender et le cas échéant corriger les inégalités de genre au sein de la collectivité.
Pour chaque fiche-action une grille d'indicateurs est établie de façon à produire un bilan annuel.

Les 6 axes de travail retenus sont les suivants :

1. Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
2. Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois dans la collectivité
3. Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
4. Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes
5. Développer une culture interne de l'égalité femme-homme
6. Consolider la place du/de la référent·e égalité professionnelle au sein de la collectivité

A noter : une référente égalité femme-homme a d'ores et déjà été nommée au sein des services du Conseil départemental.

Education et pédagogie pour les jeunes générations

Il est nécessaire de sensibiliser les jeunes générations sur les sujets de société pour que les mentalités et les comportements évoluent. L'éducation forme les citoyens de demain.

Du côté du Conseil départemental des jeunes (CDJ), les choses évoluent en ce sens. Depuis deux mandats, il y a autant de filles que de garçons. La constitution du CDJ a en effet été calquée sur celle de l'assemblée des adultes. En octobre 2020, certains d'entre eux ont travaillé sur la question du rapport femmes/hommes. À ce titre, accompagnés de lycéennes, ils ont rencontré la conseillère départementale déléguée à l'égalité femme-homme et à la lutte contre les discriminations. Ces échanges ont permis de mesurer les avancées mais aussi le chemin qu'il reste à parcourir pour faire tomber les préjugés.

Par ailleurs, **les itinéraires de la convention éducative**, mis en place par le **Département et l'Éducation nationale**, proposent aux établissements scolaires la possibilité de travailler sur les questions de différenciation sexuelle, de genre, de norme. Ils permettent également de découvrir les métiers donnant la possibilité aux filles comme aux garçons de se projeter de façon indifférenciée dans un avenir professionnel qui ne serait pas réservé à un genre ou à un autre. Ce travail s'accompagne de conventions d'objectifs impliquant les partenaires de l'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, les Francas et l'Ifac) pour sensibiliser les jeunes dès le collège, dans le cadre d'un programme de lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire.

SE SOUVENIR ET TRANSMETTRE

Exposition « Femmes lot-et-garonnaises citoyennes engagées »

Organisée par les Archives départementales
Présentée jusqu'au 15 mai 2021 à l'Hôtel du Département – modalités de visites respectant les contraintes sanitaires en vigueur. Sur inscription.
Pour tous renseignements concernant les visites : 05 53 69 40 00
Sera ensuite itinérante (voir ci-dessous). Consulter les Archives départementales au sujet de l'itinérance et de la convention de prêt. archives@lotetgaronne.fr et 05 53 69 42 84.

Pour clôturer la série de portraits publiés sur la page Facebook du Département chaque 8 du mois depuis août 2020, le Conseil départemental et les Archives départementales organisent **une exposition « Femmes lot-et-garonnaises citoyennes engagées ».**
Cette exposition propose de découvrir le parcours de treize femmes de Lot-et-Garonne qui ont été soit des pionnières soit des femmes d'honneur, ou simplement des femmes engagées dans leur quotidien et parfois dans un contexte dramatique.
Elle se décline en trois parties :

- **femmes dans la Résistance,**
- **femmes Justes parmi les Nations,**
- **premières femmes élues.**

Elles sont bien plus nombreuses, ces femmes qui se sont illustrées au fil du temps dans tel ou tel domaine mais il a fallu faire des choix. La mémoire de la revue Ancrage et les fonds des Archives départementales ont participé à l'orientation des choix.

Même si des avancées sont notoires, il y a encore un travail d'éducation et sensibilisation à l'égalité femmes-hommes à mener au quotidien. Puisse cette exposition participer à ce chantier !
Dans ce souci de sensibilisation, **l'exposition, qui est dans un premier temps présentée à l'Hôtel du Département, a vocation à être itinérante.** Elle peut donc être empruntée gratuitement auprès des Archives départementales (archives@lotetgaronne.fr et 05 53 69 42 84) par toute structure intéressée (établissements scolaires, bibliothèques, EHPAD, municipalités, centre sociaux, associations, etc.). Une convention de prêt sera signée entre les deux parties.

Un kit pédagogique resituant le contexte du parcours de vie de ces femmes accompagne l'exposition ainsi qu'**une publication développant plus largement les contenus des panneaux**. Les Archives départementales se tiennent à disposition pour toute information notamment concernant l'accompagnement de projet des emprunteurs.

Contact presse :

Matthieu Stievet**, **Directeur de la Communication
du Conseil départemental de Lot-et-Garonne
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

ANNEXE 1

Exposition « Femmes lot-et-garonnaises citoyennes engagées »

Organisée par les Archives départementales
Présentée jusqu'au 15 mai 2021 à l'Hôtel du Département
Modalités de visites respectant les contraintes sanitaires en vigueur. Sur inscription.
Pour tous renseignements concernant les visites commentées : 05 53 69 40 00

- *mercredi 24 mars 14 H et 15 H*
- *mercredi 31 mars 14 H et 15 H*
- *mercredi 7 avril 14 H et 15 H*
- *mercredi 14 avril 14 H et 15 H*
- *mercredi 28 avril 14 H et 15 H*
- *mercredi 5 mai 14 H et 15 H*
- *mercredi 12 mai 14 H et 15 H*

L'expo sera ensuite itinérante. Consulter les Archives départementales au sujet de l'itinérance et de la convention de prêt. archives@lotetgaronne.fr et 05 53 69 42 84.

Avant-propos

Damira Titonel-Asperti et Rosine Bet, « les sœurs de l'innommable », comme les a décrites Joël Combres pour la revue Ancrage, sont comme des symboles de l'implication des femmes et des étrangers, notamment italiens, dans la Résistance en Lot-et-Garonne. Elles restent aussi un exemple d'engagement de la jeunesse à une époque particulièrement troublée. Il en est de même pour Simonne Cessac, née Gardin, qui interpelle par le courage dont elle a fait preuve, alors âgée de 13 ans seulement, reconnue comme la plus jeune femme résistante du département. Renée Badie, quant à elle, représente la femme forte, déterminée à résister à l'occupant et très active dans l'organisation et la structuration des mouvements, ce qui était assez implicitement réservé aux hommes. La Villeneuvoise Madeleine Pauliac mérite tout honneur, elle dont le parcours de vie édifiant démontre un dévouement à toute épreuve à son pays, aux blessés et traumatisés de la Seconde Guerre mondiale. Depuis environ deux ans, elle sort de l'oubli et de la méconnaissance et son engagement devient de plus en plus connu, y compris au-delà des frontières géographiques.

Denise Baratz et Lucienne Deguilhem sont, quant à elles, deux des vingt-deux femmes lot-et-garonnaises reconnues Justes parmi les Nations. 22 femmes sur 42 Justes lot-et-garonnais : les femmes ne sont donc pas en reste ! Elles sont de ces femmes qui, « comme des étincelles de lumière dans les ténèbres amères, ont permis de croire encore dans la compassion humaine et dans les valeurs de la morale et de la conscience », selon les mots d'une ancienne enfant cachée et sauvée. Leur engagement interpelle encore notre époque et notre société. D'autres femmes se sont illustrées dans un engagement citoyen et politique. Les femmes françaises votent pour la première fois en 1945 à trois reprises pour élire les maires et les députés. En Lot-et-Garonne, c'est seulement en 1959 qu'une commune (Peyrière) élit une femme maire (Jeanne Royère). Elles sont aujourd'hui 73 à diriger une équipe municipale avec beaucoup de courage, quand on sait que l'État se désengage de plus en plus et qu'elles doivent assumer des situations de plus en plus difficiles et risquées, sachant qu'on exige plus d'elles encore que des hommes. C'est en 1970 que l'Assemblée départementale accueille la première femme et en 2019 qu'une femme arrive à la tête de la collectivité. Entre temps, les lois sont passées par là pour imposer des critères de parité. Si 33 femmes françaises sont élues députées en 1945, c'est seulement au cours de la mandature 2012-2017 que le Lot-et-Garonne élit les deux premières femmes députées tandis que la première femme sénateur du département est élue en 2017.

Une expo itinérante

15 panneaux, 1 publication, des fiches pédagogiques

Les résistantes
Les Justes parmi les Nations
Les femmes élues

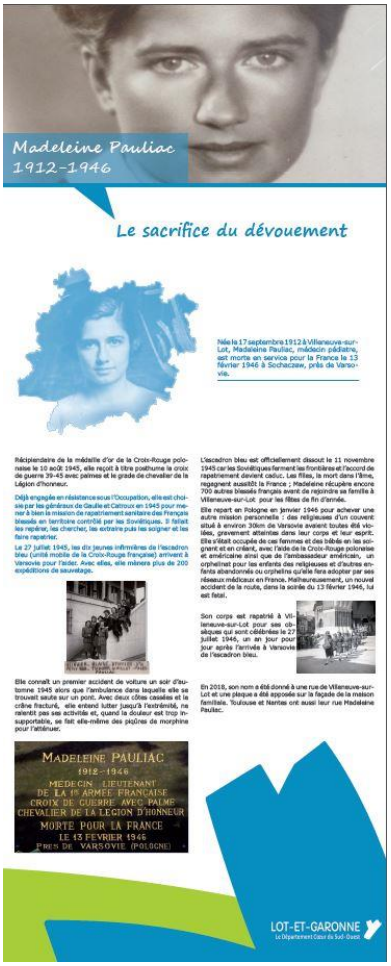

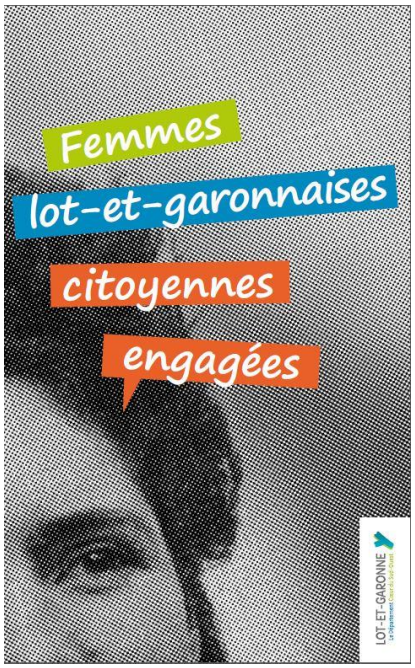

Une publication associée de 74 pages
Plus de contenus et d'iconographies
Pour aller plus loin

ANNEXE 2

Campagne départementale de lutte contre les violences

#soyonsvigilant·e·s
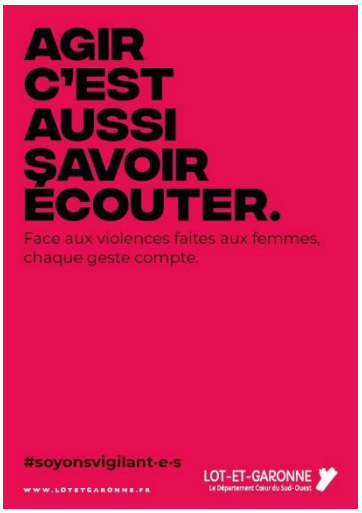
Porter un regard simple et direct sur « comment aider les victimes, comment interpeller les témoins ».